



Règlement

1. Généralités

L'événement Gravelodux est une sortie de vélo de Gravel et de MTB (nouveau 2024). L'événement se déroule sur des chemins et des routes publics. Il est interdit de traverser des terrains privés ou signalés comme tels. Tous les participants respectent à tout moment le code de la route en vigueur. Le respect des randonneurs, des autres cyclistes et des usagers de la route est un impératif.

Champ d'application : Les dispositions suivantes s'appliquent au Gravelodux du 3 novembre 2024 à Estavayer - le - Lac.

2. Le défi Gravelodux/ Le format

- - Participants : les participants reçoivent lors du Riders Briefing une carte avec 8 checkpoints et une carte de pointage intégrée.
- - Une fenêtre de 6 heures est prévue pour compléter les 8 check-points et parcourir la distance cumulée la plus courte.
Celle-ci est confirmée au moyen d'une puce GPS/trackings.
- - L'ordre des checkpoints est libre. L'itinéraire est composé individuellement et librement par chaque participant(e), en respectant les points mentionnés dans le présent règlement.
- - Le départ se fait individuellement dès 10:00 après réception de la carte avec les check-points.
- - Chaque participant(e) ou équipe (un tracker GPS par équipe) reçoit un tracker GPS au check-in avant le départ.
- - Au retour, le tracker GPS et la carte de pointage complétée (avec les tampons 1 - 8) doivent être remis à l'organisateur dans le délai de 6 heures sur le site de l'événement.
Les trackers GPS non retournés seront facturés aux participants à hauteur de 150 CHF/pièce.
- - Les participants qui rapportent la carte de pointage et la puce GPS après la fin de la sortie, c'est à dire 6 heures après la remise de la carte Check-Point lors du Riders Briefing, ne sont plus évalués.

- - 4 points de contrôle attendent les participants avec un ravitaillement (nourriture et boissons).

Prix spéciaux pour la distance la plus courte parcourue et plus encore. Les participants doivent être présents à la remise des prix pour recevoir leur prix.

3. Programme

08:00 - 09:00 Check-in/ Inscription tardive

Route de la Plage,
1470 Estavayer

Gastronomie ouvert à toutes et tous

9 :30 Riders Briefing sur le terrain de l'événement

10:00 Départ

A partir de 14:00 Afterride Beer & Riders
Restauration ouvert à toutes et tous

16:30 Remise des prix/ récompenses

Bar et restauration

4. Inscription/ Enregistrement

Sous www.gravelodux.ch ou sur place jusqu'à 60min avant Riders Briefing lors du check-in.

Lors de l'inscription, outre le présent règlement, il convient de lire la clause de non-responsabilité des participants et de la signer avant de la remettre à l'organisateur lors de l'enregistrement.

Chaque participant(e) a droit au kit de démarrage et le reçoit lors du Riders Check-in.

Date limite d'inscription : le principe "dans la limite des stocks disponibles" s'applique.

5. Briefing des riders

Toutes les informations pertinentes sur l'événement sont publiées et peuvent être consultées sur le site gravelodux.ch.

Chaque participant(e) doit être présent(e) personnellement au Riders Briefing.

L'heure et le lieu seront communiqués à l'avance ou lors de l'enregistrement sur place.

6. Frais d'inscription : 85 CHF par personne

Remboursement des frais d'inscription :

Le droit au remboursement des frais d'inscription n'existe qu'en cas d'annulation ou de report de la manifestation. En particulier en cas de non-participation, de retard,

d'empêchement ou de non-respect des dispositions du présent règlement, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

De plus, tous les participants s'engagent à respecter en tout temps le droit suisse en vigueur.

Les participants sont tenus de respecter la loi sur la circulation routière ainsi que le présent règlement de l'organisateur.

7. Participants

Il y a une catégorie Overall.

Possibilité de participer individuellement en tant qu'individu ou en tant qu'équipe de 5 personnes maximum par équipe.

Toutes les personnes de Suisse et de l'étranger à partir de 16 ans peuvent participer - la date de référence est le 3 novembre 2024

Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'accord d'une personne ayant l'autorité parentale. La décharge de responsabilité de la personne mineure doit être remise lors du check-in avec la signature d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'organisateur a le droit de ne pas autoriser les coureurs de moins de 18 ans à participer à l'événement, malgré l'autorisation des parents ou du représentant légal, pour des raisons de sécurité ou si l'on soupçonne qu'il n'y a pas d'autorisation juridiquement valable.

8. Participation

La confirmation suivra après le paiement des frais d'inscription.

Cette confirmation (par e-mail) fait également office de droit de participation. Quelques jours avant l'événement, les dernières informations détaillées sur l'événement seront envoyées par e-mail.

Les protêts doivent être déposés par écrit auprès du jury au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

9. Équipement/ Vélo

Le Gravelodux est une course réservée aux vélos de Gravel et E-Gravel et MTB – VTT avec ou sans suspension. La largeur des pneus peut être choisie librement. Le vélo gravel doit être équipé de freins en état de marche.

Sont recommandés l'éclairage, la sonnette et le matériel de réparation (crevaisin, chaîne). Tous les moyens auxiliaires (appareil GPS, téléphone portable, boussole, etc.) sont autorisés lors de la planification de l'itinéraire.

10. Exclusion, responsabilité et déclaration de confidentialité

L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants qui ne respectent pas les règles ou qui ont un comportement antisportif.

La participation à l'événement se fait aux risques et périls de chacun. La couverture d'assurance est l'affaire du participant. En s'inscrivant, le participant confirme qu'il dispose

d'une assurance accident et responsabilité civile valable. Chaque participant(e) s'engage à respecter à tout moment la législation en vigueur sur la circulation routière.

Toute responsabilité de l'organisateur est limitée à l'intention et à la négligence grave et est totalement exclue dans les autres cas. L'organisateur exclut toute responsabilité pour les auxiliaires. Si, de l'avis de l'organisateur, le Gravelodux est menacé par un cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou d'interrompre l'événement, sans aucune responsabilité pour le montant ou le type de perte ou de dommage que cela pourrait causer directement ou indirectement à un participant. En cas d'annulation ou de report de l'événement pour toute autre raison, la responsabilité de l'organisateur se limite dans tous les cas au remboursement des frais d'inscription versés.

En s'inscrivant, les participants de l'événement se déclarent d'accord avec tous les points de ce règlement.

L'organisateur et les tiers autorisés, le cas échéant, ont le droit d'utiliser les enregistrements audio et vidéo, ainsi que les photos (ci-après dénommés "matériel") de l'événement, ainsi que le nom, l'image, la voix, la performance des participants à l'événement, sans restriction, à toutes fins et à tout moment, dans tous les médias.

L'organisateur a le droit d'utiliser tout le matériel, de le diffuser, de le représenter, de le reproduire et/ou de le publier sans restriction dans tous les médias, notamment à la radio, à la télévision, au cinéma, lors d'événements, sur des supports de données ou sur Internet. L'organisateur a également le droit d'apporter des modifications, des adaptations, des interruptions, des suppressions ou d'autres modifications au matériel et d'utiliser ce matériel sans restriction. De plus, l'organisateur a le droit de céder ces droits à des tiers. Les participants savent qu'ils n'ont aucun droit à l'approbation du matériel et que leur nom ne doit pas être mentionné en tant que participant à l'événement.